

Affiché le 20/04/2021



La Suze-sur-Sarthe,  
Le 19 avril 2021

Réf : EA/AG/BP/EL  
151/2021

Objet : Avis de procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon  
à l'Ancien Cimetière de La Suze-sur-Sarthe

Madame, Monsieur

Vu les articles L2223-17, L2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon, nous vous informons que la Mairie de La Suze va débiter une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon, à l'ancien cimetière de La Suze-sur-Sarthe.

Les concessions référencées, dans le tableau annexé, semblent être en état d'abandon et mettent en péril la sécurité et la salubrité des lieux.

Conformément à la réglementation, la première visite de constatation aura lieu le **Judi 20 Mai 2021 à 14 heures à l'Ancien Cimetière**, en présence de Madame Guillaumet, Adjointe au Maire, Monsieur Le Maire, et l'agent de police municipale.

A la suite, un procès-verbal sera dressé et affiché.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter à la première visite de constatation. Aussi, si vous pensez avoir un lien familial avec les défunts présents dans les concessions, vous pouvez assister à cette première visite.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur à l'assurance de ma considération distinguée.

LE MAIRE  
Emmanuel D'AILLIÈRES